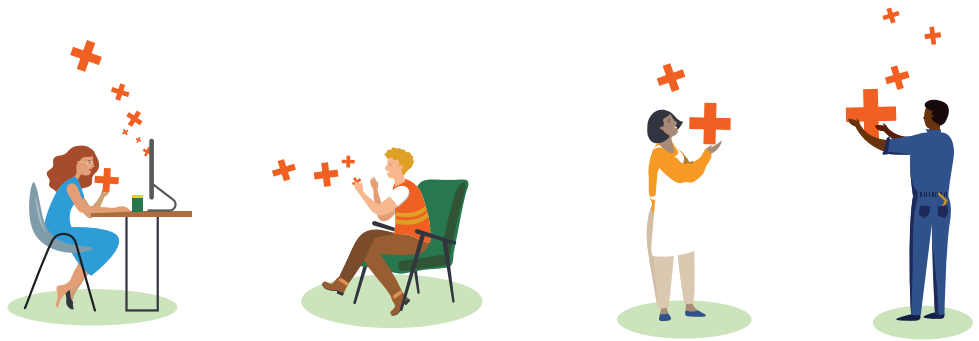




SANTÉ-SOCIAUX



VOUS ÊTES SECRÉTAIRE DANS UN CABINET MÉDICAL

LA CFDT C'EST LE CHOIX DU RÉSULTAT ! VOUS ÊTES UN
OU UNE SALARIÉ·E COMME LES AUTRES, LA CFDT DÉFEND
AUSSI VOS DROITS !

Du 25 novembre au 9 décembre 2024, vous allez être appelé·e à voter aux élections professionnelles des Très petites entreprises (TPE). C'est votre voix qui va permettre à la CFDT de vous représenter pour défendre au mieux vos intérêts. La CFDT est le lien de solidarité manquant entre les salarié·es des cabinets médicaux, très souvent isolé·es.

Vous êtes près de 47 000 secrétaires en cabinet médical dans une branche de 97 000 salarié·es, à exercer principalement dans des petites structures. Parce qu'il n'y a pas de petits droits, la CFDT s'engage aussi auprès de vous, au plus proche de vos réalités, sur tout le territoire.

Dans votre branche professionnelle, la CFDT a participé activement :

- au déploiement de la formation pour le Certificat de qualification professionnelle (CQP) du métier d'assistant·e médical·e,
- à la négociation salariale.

Pour retrouver toutes les revendications de la CFDT Santé-sociaux sur votre métier et ses actions dans votre branche professionnelle, rendez-vous sur : [CFDT Santé-Sociaux](#)

La Fédération CFDT Santé-sociaux porte dans son message « Je suis une richesse » toute sa conviction à défendre les intérêts de chaque professionnel·le dans le service rendu aux usagers, et l'indispensable reconnaissance de la richesse qu'elles et qu'ils produisent dans les territoires.

La CFDT Santé-sociaux, ce sont plus de 91 000 adhérent·es et des milliers de militants partout en France prêts à vous accompagner dans votre vie professionnelle !

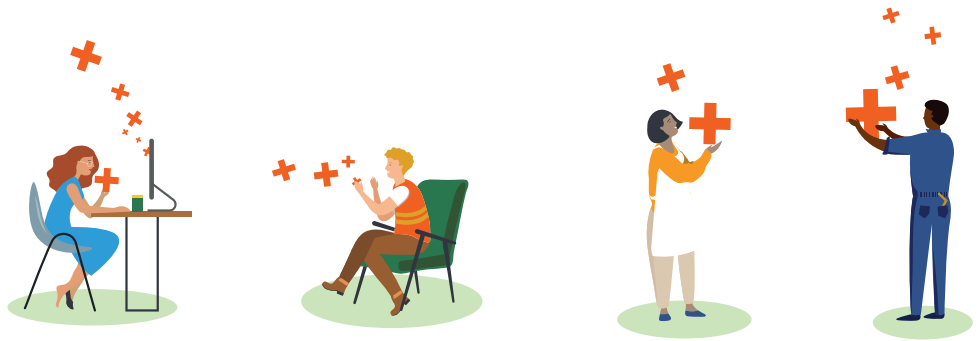
#TUVOTESTUGAGNES

**ÉLECTIONS TRÈS PETITES ENTREPRISES (TPE)
DU 25 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE 2024**

WWW.CFD.T.FR/ELECTIONS-TPE

VOTEZ CFDT





VOUS ÊTES SALARIÉ-E DANS UN ÉTABLISSEMENT DE SOINS VÉTÉRINAIRES

LA CFDT C'EST LE CHOIX DU RÉSULTAT : RÉMUNÉRATION, AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL, ACCOMPAGNEMENT, LA CFDT S'ENGAGE AVEC ET POUR VOUS !

Les représentantes et les représentants CFDT défendent les droits et les intérêts de toutes et tous les salarié-es : rémunérations, conditions de travail, application des conventions collectives et du Code du travail. Pour vous, salarié-e ou apprenti-e dans un établissement de soins vétérinaires, elle agit et négocie pour défendre votre salaire, faire reconnaître vos compétences, prévenir les risques sur votre santé et, enfin, elle vous représente face à votre employeur.

La CFDT défend votre juste rémunération par :

- l'augmentation annuelle de la valeur du point à effet du 1^{er} janvier,
- la création d'un statut cadre chez les Auxiliaires spécialisé-es vétérinaires (ASV),
- la révision de l'ancienneté,
- la reconnaissance des fonctions, comme le tutorat (elle est à l'origine de l'accord national sur ce point).

La CFDT agit pour une meilleure prévention des risques

Elle contribue nationalement à la création des campagnes de prévention des Risques psycho-sociaux (RPS) chez les vétérinaires comme chez les ASV. Elle participe aussi à la Campagne de prévention contre les risques d'agression.

La CFDT est à votre écoute

Avec un représentant national dédié, la CFDT répond à toutes vos interrogations et vous accompagne au quotidien dans les relations avec votre employeur afin de trouver LA solution aux difficultés que vous pouvez rencontrer.

La CFDT ne lâche rien pour faire progresser vos droits à un travail justement rémunéré, à une qualité de vie au travail, et à la santé. En votant pour la CFDT, vous lui donnez la force pour agir et peser dans le dialogue social avec vos employeurs!

RETROUVEZ-NOUS SUR :

Site web : <https://fga.cfdt.fr/>

Nos réseaux sociaux : @CFDTFGA [Facebook](#) [Linkedin](#)

#TUVOTESTUGAGNES

**ÉLECTIONS TRÈS PETITES ENTREPRISES (TPE)
DU 25 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE 2024**

WWW.CFDT.FR/ELECTIONS-TPE

VOTEZ CFDT

